



## Communiqué de presse

16 novembre 2018

### **Chemin de Bellevoie : mise en service du double sens et du nouveau carrefour**

**Après une année et demie de travaux, le chemin de Bellevoie est à nouveau ouvert à la circulation sur toute sa longueur, à double sens. Désormais réaménagée, cette rue, incluant le carrefour avec la rue de l'Avenir, concrétise le dernier maillon de la boucle de circulation du centre-ville. Il s'agit d'une étape importante dans la réalisation à la fois de la politique communale des déplacements et du projet d'agglomération.**

#### **Origines du projet et travaux réalisés**

Le réaménagement du chemin de Bellevoie Nord constitue la mesure 1.4b « Boucle de circulation urbaine » du Projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération qui bénéficie d'un cofinancement de la Confédération à hauteur de 35% sur la base du devis initial.

Grâce au réaménagement et à l'adaptation du carrefour avec la rue de l'Avenir, le chemin de Bellevoie est aujourd'hui accessible dans les deux sens de la circulation. De plus, la priorité a été modifiée : l'itinéraire principal est désormais celui de la boucle du centre-ville, avec une perte de priorité par les usagers de la rue de l'Avenir. L'objectif est ainsi de renforcer les accès au stationnement en périphérie directe du centre-gare (La Jardinerie et Manor notamment) et de diminuer la charge de trafic routier sur les rues du centre-gare situées à l'intérieur de la boucle qui seront réaménagées en faveur de la mobilité douce sous la forme de rues à trafic modéré, en particulier l'avenue de la Gare.

Le réaménagement a également été l'occasion d'améliorer les itinéraires piétonniers et cyclables dans ce secteur. En outre, des travaux d'aménagement de la rivière la Sorne ont été faits en parallèle, dans le cadre du projet « Delémont Marée Basse ».

#### **Prochaines étapes du réaménagement du centre-gare**

Pour les années à venir, dans la continuité du chemin de Bellevoie, trois étapes majeures sont planifiées dans le cadre du réaménagement des rues du centre-gare de Delémont. Toutes sont inscrites dans les projets d'agglomération.

Tout d'abord, le Nord de l'avenue de la Gare devrait être en partie réaménagé dès 2019, en parallèle au chantier du projet « Le Ticle-CREA » qui accueillera le Théâtre du Jura et un centre commercial entre autres. Intégrant également l'est de la rue de la Brasserie et l'ouest de la route de Bâle, le réaménagement du secteur constitue la mesure modifiée 1.4a2, subventionnée dans le cadre du Projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération.

Par la suite, la partie sud de l'avenue de la Gare sera aménagée en zone de rencontre afin de donner la priorité aux piétons et aux vélos, en offrant un espace public attractif, sans pour autant y interdire la circulation routière. Celle-ci sera toutefois réduite et reportée sur le chemin de Bellevoie notamment. Cette mesure (1.4a1 du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération) est également subventionnée par la Confédération. Les travaux sont prévus au budget des investissements en 2021 – 2022.

Enfin, le secteur du Quai de la Sorne sera également réaménagé, en ouvrant davantage l'espace public sur la Sorne. Cette mesure a été soumise dans le Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération qui sera traité prochainement aux chambres fédérales.

Municipalité de Delémont, Service UETP

Annexe : photo du carrefour réaménagé

UETP - Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics route de Bâle 1 2800 Delémont  
tél. 032 421 92 92 fax 032 421 92 99 [uetp@delemont.ch](mailto:uetp@delemont.ch)

H:\04\_presse\_communication\communiqués\presse\bellevoie\_agglo\_nov18.docx